



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 8 juin 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1142> si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

1) La phrase de la semaine

2) Cartables sécurisés

3) Evaluations CE1 : rappel des consignes du SNUipp

4) URGENT : les décisions de carte scolaire arrivent

5) Circulaire sur l'aide personnalisée : exigeons le temps nécessaire à l'organisation.

6) Pour les EVS : toute une explication sur le RSA

1) La phrase de la semaine

Manager seulement pour le profit revient à jouer au tennis en regardant le tableau des résultats plutôt que la balle.

Ivan LENDL

2) Cartables sécurisés

COMMENT empêcher les actes de violence à l'école ? Il faudrait pouvoir fouiller les élèves suspectés de transporter des armes, estime le ministre de l'éducation nationale.

Cela permettrait de percer le mystère des cartables trop lourds. On y trouverait probablement un cahier de textes, quelques manuels écornés, un MP3 bourré de chansons piratées, trois carambars, un fusil d'assaut ... Mais une école vraiment sécurisée exigerait davantage. Après avoir franchi les barbelés et s'être fait identifier par ses empreintes biométriques, le potache ôterait baskets et ceinture pour franchir le portique de sécurité. Il se soumettrait à une fouille au corps, puis soufflerait dans l'alcootest en souriant à la caméra de vidéo surveillance. Son professeur arriverait alors en voiture blindée, portant un gilet pare-balles et entouré de ses gardes du corps ...

Tout cela ne servirait pas à grand-chose, puisque seulement 1,2 % des actes violents sont commis avec une arme blanche et 0,1% avec une arme à feu. Que se passe-t-il dans la tête d'un gamin de 13 ans qui poignarde sa prof de maths pour une mauvaise note ou une réprimande ? Il faudrait fouiller un peu plus la question.

Billet de Robert SOLÉ dans le journal Le Monde

3) Évaluations CE1 : rappel des consignes du SNUipp

- ne pas diffuser les résultats globaux de l'école : ne rendre compte que des seuls résultats aux élèves et aux parents de la classe concernée

- ne pas permettre la transmission des résultats par voie informatique : à partir du logiciel il suffit d'imprimer les résultats et de les transmettre sous format papier aux IEN.

Le SNUipp réaffirme, à l'occasion de la passation des évaluations CE1, son opposition à tout classement des écoles. Il rappelle qu'il conteste l'intérêt pour les élèves, les enseignants et les familles d'un codage binaire et pose la question de la validité pédagogique du niveau ciblé par certains exercices.

Le SNUipp demande la remise à plat du dispositif d'évaluation pour qu'il soit véritablement au service des élèves, des enseignants, des familles.

Afin d'informer les collègues mais aussi pour préparer les réunions avec les parents, le SNUipp 68 publie 2 documents :

[- un diaporama explicatif : il est visible en cliquant ici](#)

[- une analyse des évaluations du café pédagogique](#)

4) URGENT : les décisions de carte scolaire arrivent

- CTPD mardi 16 juin 2009 14h30

- CDEN jeudi 18 juin 2009 17h30.

Envoyez-nous vos effectifs pour la rentrée 2009, si vous pensez que votre école va être touchée par une mesure de carte scolaire.

- [Formulaire enquête carte scolaire](#)

- [Enquête carte scolaire au format Word](#) à remplir et [renvoyer par internet au SNUipp](#)

- [Enquête carte scolaire au format PDF](#) à imprimer et à faxer au 03 89 64 16 61 ou renvoyer par courrier postal au SNUipp 68 19 Bid Wallach 68100 MUHLOUSE.

[Seuils d'ouverture et de fermeture](#)

5) Circulaire sur l'aide personnalisée : exigeons le temps nécessaire à l'organisation.

La circulaire sur l'aide personnalisée vient d'arriver dans les écoles. Le retour doit se faire pour le 11 septembre.

Face aux tentatives arbitraires de notre IA ou de certains IEN de nous imposer les 60 heures complètes devant élèves et de ne plus laisser aux écoles du temps d'organisation pourtant présent dans le texte ministériel, le SNUipp donne comme consigne aux écoles de rédiger leur projet avec le temps nécessaire (défini en conseil des maîtres) d'organisation (6h, 10h, 15h ou plus). En aucun cas notre IA ne peut imposer aux écoles le contraire d'un texte ministériel.

En effet, la circulaire n° 2008-105 du 6-8-2008 sur le temps de service des enseignants est pourtant claire : « - Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages **et au temps d'organisation proportionné correspondant.**

Dans le cas où ces soixante heures ne peuvent être intégralement mobilisées pour de l'aide personnalisée ou du travail en groupes restreints, elles sont consacrées au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants hors de la présence des élèves.

Le temps d'organisation correspondant à l'aide personnalisée permet d'identifier les élèves en difficultés et de prévoir les modalités de cette aide pour ceux qui en bénéficieront. »

6) Pour les EVS : toute une explication sur le RSA

[Explication RSA en cliquant ici](#)

SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>